

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

Étaient présents : M. BENIS, Mme FEUDE, M. CADOU, Mme DESCHAMPS, Mme AUTISSIER, M. BOURGOUIN, Mme DENIAU, Mme GICQUEL, M. MEYER, M. ROBINAULT, Mme ROISAIN, M. SARLAT, M. THEBAULT

Étaient absents : Mme COTTEREAU donne procuration à M BENIS, Mme DEPRESLE, M. FICHOU M. ROCHARD donne procuration à M THEBAULT, M. TARDIF, Mme VITORIA CLEMENT donne procuration à Mme FEUDE

Secrétaire de séance : Mme DESCHAMPS

Présentations :

- SPANC -Monsieur Lemeil : un bilan de la campagne 2018 de la mise en conformité des raccordements a été dressé. Sur 161 installations contrôlées, 19 étaient non conforme d'un point de vue sanitaire, 59 non conformes, 73 conformes, 9 non utilisées et une installation inexistante. En cas d'irrespect des délais de mise en conformité, des pénalités sont applicables.

-Société Coopérative d'Intérêt Collectif Les Survoltés : la coopérative créée en octobre 2018 est une personne morale qui porte et finance des moyens de production d'énergie renouvelable. Elle présente 2 projets qui seront réalisés en 2019. Le premier concerne l'école Diwan : Il s'agit d'un projet de revente totale avec l'installation de panneaux photovoltaïques. Le second concerne l'EPHAD de Guipel : il s'agira d'une centrale en auto-consommation.

### OBJET N° 01-12-2018 : Approbation du Procès-Verbal du 14 décembre 2018

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du 16 novembre 2018.

### OBJET N° 02-02-2019 : Nichoirs à martinet -clocher

La Ligue de Protection des Oiseaux présente sa campagne "Un village pour les hirondelles et pour les martinets." Il s'agit de préserver et de développer ce type de colonies en campagne et ville. Leur disparition est due à une disparition de leurs habitats et à la disparition des insectes. L'une des actions pour endiguer le phénomène est d'installer des nichoirs artificiels. Aussi, la LPO ayant été informée de la réfection du clocher souhaiterait bénéficier de l'installation de l'échafaudage pour installer des nichoirs à martinets.

Le Maire propose que la commune prenne en charge 20 nichoirs (10 pour le clocher de l'église et 10 pour éventuellement le château d'eau suivant l'accord ou non du syndicat des eaux) et autorise la LPO à accéder à l'échafaudage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'installation de ces nichoirs sur le clocher de l'Eglise dans le cadre des travaux de réfection
- **PREND** en charge l'achat et la pose de 20 nichoirs à 25 € pièce soit un total de 500 €

### OBJET N° 03-02-2019 : Avenant -gendarmerie

L'Atelier du Canal a fait un point sur les travaux de la nouvelle gendarmerie. La variation (plus-value + moins-value) s'élève à + 3 335.16 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** ces plus-values et moins-values dont le montant total s'élève à + 3 335.16 €

### OBJET N° 04-02-2019 : Eclairage salle de sports

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M le Maire à signer le devis de l'entreprise ATCE pour un montant de 12 000 € HT

### OBJET N° 05-02-2019 : Terra Phoenix –modification de la mise à disposition du local

Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant avec la mise à disposition du hangar à l'association Terra Phoenix afin que cette dernière puisse bénéficier de 2 fermes positionnée à droite (au lieu d'une) et démarrer un aménagement intérieur.

Toutefois, après réflexion, l'association souhaiterait avoir les fermes de gauche car cela faciliterait la mise en œuvre des travaux et quitterait la ferme de droite occupée actuellement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 1 contre, 0 abstention) :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à ladite convention

### OBJET N° 06-02-2019 : Référents PLUI

Lors d'une délibération du 31 mai 2018, la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique a prescrit l'élaboration d'un PLU i. Conformément aux modalités de collaboration telles définies dans la Charte de Gouvernance, le Comité de pilotage doit être constitué de 2 référents par commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les référents de la commune d'Hédé-Bazouges suivants : Monsieur le Maire et Mme Florence DENIAU, titulaires et Mme Janine FEUDE, suppléante

#### **OBJET N° 07-02-2019 : Convention éco-pâturage –Ferme Milgoulle**

CONSIDERANT que certains espaces ont été identifiés où il serait souhaitable de mettre en place de l'éco-pâturage : la lagune de Hédé (parcelles n°020 A 155 et 020 A 163) ;

CONDIDERANT que pour cette zone, il convient de passer un avenant à la convention avec la ferme de Milgoulle à Nouvoitou pour le pâturage ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de parcelles communales pour l'éco-pâturage avec la ferme Milgoulle

#### **OBJET N° 08-02-2019 : Convention quadripartite –Maison du Canal, CCBR, CCVIA, Commune**

M. le Maire présente le projet de convention de partenariat entre l'association La Maison du Canal d'Ille et Rance, la communauté de communes Bretagne Romantique, la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et la commune de Hédé-Bazouges. Ce projet précise les objectifs et les obligations des différentes parties dans le but de soutenir une action coordonnée de valorisation du site des 11 écluses. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans (2019, 2020 et 2021). Chaque collectivité s'engage à verser une participation financière pour ces 3 années une subvention similaire aux années passées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention quadripartite

#### **OBJET N° 09-02-2019 : Avenant Convention archivage –Conseil départemental**

Le Maire informe que le Conseil Départemental propose l'intervention suivante : 3 jours en 2019. Le coût journalier est fixé à 178 € à quoi il faut ajouter les frais de transports et le remboursement des fournitures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'archivage

#### **OBJET N° 10-02-2019 : Sortie d'un bien de l'actif**

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif régulièrement des biens qui peuvent être réformés, vendus, perdus ou détruits, et totalement amortis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de sortir de l'actif l'ancienne chaudière de la Mairie

#### **OBJET N° 12-02-2019 : Questions diverses**

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- M. Jérôme LANDAIS, hédéen, pratique le plogging. Il s'agit d'effectuer son jogging tout en ramassant les déchets rencontrés. M. le Maire lui a transmis ses félicitations pour son engagement citoyen et recevra prochainement M. LANDAIS qui a un projet.
- Une demande d'aide auprès de la Mission Bern a été effectuée dans le cadre de la réfection du clocher.
- Il est possible durant un mois supplémentaire de participer au financement du terrain de football synthétique sur la plateforme Collecticity.
- L'Unicef France réalisera une campagne de sensibilisation pendant la semaine du 11/03 2019 au sein de la commune. Aucune quête ne sera faite et aucun matériel sera installé.
- Un bilan sur la destruction de frelons asiatiques a été transmis par la CCBR. En 2018, 300 nids ont été détruits contre 118 en 2017 pour un coût global de 28 954 € hors subvention en 2018. Sur Hédé-Bazouges, 8 nids ont été recensés.
- Mme la députée a reçu une réponse du Crédit Agricole dans le cadre de la suppression du dernier distributeur de billets à Hédé. La banque justifie le retrait par son activité faible et sa désuétude.
- M. Chatellier, architecte, quitte ses fonctions à l'Atelier du Canal.
- Prochains CM : 15/03, 5/04 (vote du budget), 17/05, 14/06 et 12/07.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 15/03 à 20h30.
- La séance prend fin à 23h05.